**EXEMPLE DE DELIBERATION**

L’Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d’Information (ACPUSI) est une association crée en 1984 qui, au 1er janvier 2022, regroupe plus de 170 collectivités territoriales ou établissement publics utilisateurs des logiciels CIVIL de la Société Ciril GROUP.

Tous les adhérents bénéficient :

* De la force d’un “club utilisateur” indépendant,
* D’un partenariat constructif formalisé par une charte avec la société CIRIL pour des logiciels et des services de qualité,
* D’une remise de 5% sur l’ensemble des prestations CIRIL (hors contrats de maintenance) ainsi que sur le prix catalogue des modules complémentaires,
* D’1 téléformation gratuite de 2h pour la 2ème année de souscription au service Assistance Formation En Ligne (AFEL),
* D’ateliers produits gratuits sur les logiciels CIRIL : Civil-Net Finances, Civil-Net RH, Enfance, Elections,
* D’informations, d’échanges d’expériences et de conseils entre utilisateurs via simple inscription sur le site internet : www.acpusi.org,
* De la participation gratuite à l’Assemblée Générale avec des rencontres et débats avec les intervenants de la société Ciril GROUP sur leurs différents produits.

L’adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon la strate de population de la commune ou type de structure précisé au règlement intérieur. Le tarif annuel pour *préciser la taille ou le type de structure* est de *préciser le tarif correspondant*.

Considérant, l’intérêt d’adhérer à cette association… *à compléter si nécessaire*

Après avis de … *à compléter si nécessaire*

Le conseil municipal *(ou l’organe délibérant)*, après en avoir délibéré, décide :

* d’ADHERER à l’Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d’Information (ACPUSI)
* d’INSCRIRE chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune au compte *imputation comptable à préciser*
* de CHARGER Monsieur le Maire (ou le Président ou le DGS) de la mise œuvre de cette décision